brossard

NOTE EXPLICATIVE

RÈGLEMENT REG-400

RÈGLEMENT AUTORISANT LE PAIEMENT D'UNE QUOTE-PART DES TRAVAUX RELATIFS AU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROSSARD ET LE MTMDET, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU PONT D'ÉTAGEMENT DU BOULEVARD DU QUARTIER CORRESPONDANT AU LOT 2, AINSI QUE LES TRAVAUX CONNEXES (LOTS 3, 4 & 5) ET LES HONORAIRES PROFESSIONNELS ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 7 062 000 $

Le règlement REG-400 a pour objet de décréter des travaux des lots de construction suivants et les honoraires professionnels afférents, qui totalisent un montant de 47 076 600 $. Le présent règlement a également pour objet d'autoriser le paiement d'une quote-part des travaux et des honoraires professionnels du lot 2 qui sont visés par le protocole d'entente entre la Ville de Brossard et le MTMDET et dont la maitrise d'œuvre sera prise en charge par le MTMDET.

- Lot 2 - Travaux de construction de la structure du pont d'étagement au-dessus de l'autoroute A-10 dans l'axe du boulevard du Quartier. Les travaux du lot 2 prévus dans ce règlement d'emprunt couvrent uniquement la structure en béton (pieux, culées, piles, tablier, appareil d'appuis, concept architectural, éclairage sous le pont) sans l'aménagement du dessus du pont (membrane, pavage, éclairage sur le pont, aménagement paysager, etc.) ni l'aménagement des approches ;
- Lot 3 – Travaux d'élargissement et de réaménagement du boulevard du Quartier, entre les boulevards Leduc et Lapinière, incluant l'aménagement des approches et du dessus du pont (pavage, aménagement paysager, éclairage, etc.);
- Lot 4 – Travaux de déplacement du réseau d'alimentation électrique du MTMDET situé sous l'autoroute A-10 qui se retrouve en conflit avec les fondations du futur pont;
- Lot 5 – Déplacement des utilités publiques (Bell, Hydro-Québec, Vidéotron, Gaz Métro et la fibre optique privée) situées sur le boulevard du Quartier, entre les boulevards Leduc et Lapinière ;
- Honoraires professionnels d'une partie de l'ingénierie des lots 4 et 5, de surveillance des travaux et de contrôle des matériaux des lots 2, 3, 4 et 5.

Les travaux et honoraires professionnels du présent règlement, estimés à 47 076 600 $, ont été prévus au PTI 2017-2018-2019 pour un montant total de 70 583 600 $.

Le règlement autorise un emprunt ne dépassant pas 7 062 000 $ pour une période de vingt-cinq (25) ans. L'emprunt (7 062 000 $) sera remboursé au moyen d'une taxe imposée en fonction de la superficie des immeubles bénéficiant des travaux et inclus au bassin de taxation résidentiel décrit à **« l'annexe A ».**

Pour ce qui est du financement du résiduel de 40 014 600 $, le conseil affecte une somme du fonds général à même les sources suivantes :

Recettes de ventes de terrains du budget de fonctionnement	21 000 000 $
Excédent accumulé affecté - Gestion de la dette	17 606 978 $
Excédent accumulé non affecté	1 407 622 $

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

La Direction du génie

2017-05-11

brossard

RÈGLEMENT NUMÉRO REG-400

RÈGLEMENT AUTORISANT LE PAIEMENT D'UNE QUOTE-PART DES TRAVAUX RELATIFS AU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROSSARD ET LE MTMDET POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU PONT D'ÉTAGEMENT DU BOULEVARD DU QUARTIER CORRESPONDANT AU LOT 2, AINSI QUE LES TRAVAUX CONNEXES (LOTS 3, 4 ET 5) ET LES HONORAIRES PROFESSIONNELS ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 7 062 000 $

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil du 11 avril 2017;

Considérant que copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant que le président d'assemblée a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et le cas échéant son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement;

QU'À SA SÉANCE DU 11 AVRIL 2017, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le conseil municipal décrète des travaux des lots de construction suivants et les honoraires professionnels afférents, qui totalisent un montant de 47 076 600 $. Le présent règlement a également pour objet d'autoriser le paiement d'une quote-part des travaux et des honoraires professionnels du lot 2 qui sont visés par le protocole d'entente entre la Ville de Brossard et le MTMDET et dont la maitrise d'œuvre sera prise en charge par le MTMDET.

- Lot 2 - Travaux de construction de la structure du pont d'étagement au-dessus de l'autoroute A-10 dans l'axe du boulevard du Quartier. Les travaux du lot 2 prévus dans ce règlement d'emprunt couvrent uniquement la structure en béton (pieux, culées, piles, tablier, appareil d'appuis, concept architectural, éclairage sous le pont) sans l'aménagement du dessus du pont (membrane, pavage, éclairage sur le pont, aménagement paysager, etc.) ni l'aménagement des approches ;
- Lot 3 – Travaux d'élargissement et de réaménagement du boulevard du Quartier, entre les boulevards Leduc et Lapinière, incluant l'aménagement des approches et du dessus du pont (pavage, aménagement paysager, éclairage, etc.);
- Lot 4 – Travaux de déplacement du réseau d'alimentation électrique du MTMDET situé sous l'autoroute A-10 qui se retrouve en conflit avec les fondations du futur pont;
- Lot 5 – Déplacement des utilités publiques (Bell, Hydro-Québec, Vidéotron, Gaz Métro et la fibre optique privée) situées sur le boulevard du Quartier, entre les boulevards Leduc et Lapinière ;
- Honoraires professionnels d'une partie de l'ingénierie des lots 4 et 5, de surveillance des travaux et de contrôle des matériaux des lots 2, 3, 4 et 5.

2. Afin de réaliser ces travaux, le conseil municipal autorise une dépense n'excédant pas la somme de 47 076 600 $, laquelle inclut les montants afférents aux travaux de construction du pont, aux travaux de déplacement des utilités publiques, aux honoraires d'ingénierie électrique ainsi qu'aux honoraires liés à la surveillance des travaux et au contrôle des matériaux et tous les autres frais accessoires et nécessaires à la réalisation des travaux décrétés. Le tout étant représenté à l'estimation détaillée du coût des travaux jointe comme **ANNEXE A** au présent règlement pour en faire partie intégrante.

3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues au présent règlement pour les travaux de construction du pont d'étagement, le conseil municipal décrète un emprunt n'excédant pas 7 062 000 $ pour une période de vingt-cinq (25) ans et affecte une somme de 40 014 600 $ du fonds général à même les sources suivantes :

Recettes de ventes de terrains du budget de fonctionnement	21 000 000 $
Excédent accumulé affecté - Gestion de la dette	17 606 978 $
Excédent accumulé non affecté	1 407 622 $

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt à l'égard d'une somme de 7 062 00 $, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation décrit à **l'ANNEXE B**, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant basée sur la superficie de ces immeubles imposables, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement. Tout montant sera appliqué au prorata des clauses de taxation.

7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXES A ET B

Le maire	La greffière
Paul Leduc	Joanne Skelling

ANNEXE A

ESTIMATION DES COÛTS POUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT

REG-400 PONT STANDARD

ESTIMATION DES COÛTS - RÉGLEMENT D'EMPRUNT

DESCRIPTION	MONTANT
Pont d'étagement (Structure) (Lot 2)	
Montant incluant imprévus (10%)	17 604 835,37 $
Taxes (4,9875%)	878 041,16 $
Frais de financement (5%)	880 241,77 $
Sous-Total	**19 363 200,00 $**
Murs , travaux de voirie aux approches, etc. (Lot 3)	
Montant incluant imprévus (10%)	15 502 768,76 $
Taxes (4,9875%)	773 200,59 $
Frais de financement (5%)	775 138,44 $
Sous-Total	**17 051 200,00 $**
Déplacement du réseau électrique du MTMDET sous l'A-10 (Lot 4)	
Montant avant taxes	910 000,00 $
Imprévus (10%)	91 000,00 $
Taxes (4,9875%)	49 924,88 $
Frais de financement (5%)	50 050,00 $
Sous-Total	**1 101 000,00 $**
Déplacement des utilités publiques du Boul Quartier (Lot 5)	
Montant avant taxes	3 800 000,00 $
Imprévus (10%)	380 000,00 $
Taxes (4,9875%)	208 477,50 $
Frais de financement (5%)	209 000,00 $
Sous-Total	**4 597 500,00 $**

ANNEXE A

Honoraires professionnels	
Ingénierie électrique du lot 5	639 512,00 $
Gestion du lot 2 (surveillance & contrôle des matériaux) (10%)	1 760 483,54 $
Gestion du lot 3 (surveillance & contrôle des matériaux)	1 641 971,38 $
Gestion du lot 4 (surveillance & contrôle des matériaux) (10%)	91 000,00 $
Gestion du lot 5 (surveillance, contrôle de la qualité) (10%)	380 000,00 $
Taxes (4,9875%)	225 084,23 $
Frais de financement (5%)	225 648,35 $
Sous-Total	**4 963 700,00 $**
Montant du règlement	**47 076 600,00 $**

Julie Chevalier, 2017-04-03

Préparé par Julie Chevalier, ing., M. Sc.A.
chef de division Infrastructures, direction du Génie
16-12-2016

2017-04-03

Vérifié par: Bernard Donato, ing.
directeur, direction du Génie

ESTIMATION DES COÛTS POUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT
REG-400 - PONT STANDARD
Travaux de construction du pont d'étagement du Quartier
et déplacement des utilités publiques (Lot 2 à 5)

RÉSUMÉ DES COÛTS		
No	**Description**	**Montant**
1	Pont d'étagement (Structure) (Lot 2)	17 604 835,37 $
2	Travaux des approches et de voirie - Lot 3	15 502 768,76 $
3	Déplacement du réseau électrique du MTMDET sous l'A-10 (Lot 4)	910 000,00 $
4	Déplacement des utilités publiques du Boul Quartier (Lot 5)	3 800 000,00 $
5	Frais d'ingénierie (lot 5)	639 512,00 $
	GRAND-TOTAL	**38 457 116,13 $**

SNC·LAVALIN	**NOTES DE CALCUL**
Vérifié par :	Élément: Estimation des coûts pour deux ponts séparés Les éléments aux approches ne sont pas incluent dans cet estimé
Date de modif. :	Vérifié par :

Pont-promenade (version de base)	Longueur tablier	136,4	m
	Largeur tablier	33,8	m
	Longueur cumulée des axes	174	m
	Surface	4610	m2

1	Fondations	4 857 051,88	$	*ventilation des coûts - onglet "Pont"*
2	Tablier (excluant membrane et pavage)	7 298 724,91	$	*ventilation des coûts - onglet "Pont"*
3	maintien (20%)	2 085 496,00	$	
4	électricité	125 000,00	$	
5	concept architectural (12%)			
6	organisation de chantier (15%)	1 638 123,00	$	
7	Imprévus (10%)	1 600 439,58	$	reporté ANNEXE A
	TOTAL (LOT 2)	**17 604 835,37**	**$**	

SNC·LAVALIN	NOTES DE CALCUL	No projet 636350	Subd. 0000	Élément 0000
	Élément: Estimation des coûts pour deux ponts séparés Les éléments aux approches ne sont pas incluent dans cet estimé	Date 2016-09-09	No page	Pages
Vérifié par : O. Joly 2016-09-23		Préparé par : François Beaurivage		
Date de modif. :	Vérifié par :	Préparé par :		

#	Code	Article	Paiement	Quantité	Prix Unitaire	Prix total	Commentaires	OJ
Travaux connexes								
1	630100	Organisation de chantier	Global	-	1 375 500,00 $	1 638 123,00 $	15% du montant total de l'estimation	OK
2	310010	Maintien de la circulation et signalisation des travaux (structure)	Global	-	0,00 $	0,00 $		OK
3	540900	Bureau du surveillant	Global	-	16 492,00 $	16 492,00 $		OK
4	639220	Protection par temps froid type 1	m car.	1931	7,30 $	14 091,88 $		OK
5	639220	Protection par temps froid type 2	m car.	1931	53,39 $	103 101,59 $		OK
6	639220	Protection par temps froid type 3	m car.	1931	53,39 $	103 101,59 $		OK
7	639220	Protection par temps froid type 4	m car.	1931	36,41 $	70 300,16 $		OK
8	639325	Chauffage des constituants	m cu.	966	10,88 $	10 509,20 $		OK
10	645950	Équipement d'accès motorisé pour inspection	Global	4	4 123,00 $	16 492,00 $	Il y a deux ponts à inspecter	OK
Excavations								
11	520150	Excavation 2e classe pour ouvrages d'art	Global	-	300 036,60 $	300 036,60 $	Inclus le remplissage | 35$ par m cu x 4667 m cu.	OK
12	112190	Gestion hors site des sols contaminés Plage A-B	t	3500	20,62 $	72 152,50 $	Prend pour hypothèse que 15% du sol est contaminé A-B	OK
Soutènement temporaire								
13	631400	Soutènement temporaire	Global	-	236 939,00 $	236 939,00 $	Guess à ~300$/m²	OK
Pieux								
14	633000	Organisation pour plantage de pieux	Global	-		223 820,00 $	16% du coût des matériaux et mise en place des pieux	OK
15	633100	Pieux 1000 à 1499 kN	Unité	533	1 847 $	984 506,43 $	320$/m lin.	OK
16	633570	Essai dynamique	Unité	100	1 154,44 $	115 444,00 $		OK
17	633350	Rebattage de pieux	Unité	533	123,69 $	65 926,77 $		OK
Coussin								
18	631900	Coussin de propreté en matériaux granulaires	m cu.	178,2	61,85 $	11 020,78 $		OK
Blocs d'assise								
19	330081	Blocs d'assises	Unité	60	1 236,90 $	74 214,00 $		OK
Fondations								
20	634000	Béton des semelles	m cu.	1406	329,84 $	463 755,04 $		OK
21	634075	Béton de culée	m cu.	913	742,14 $	677 573,82 $		OK
22	634100	Béton de pile	m cu.	626	824,60 $	516 199,60 $		OK
23	634200	Béton de dalle de transition	m cu.	137	329,84 $	45 230,96 $		OK
24	635005	Armature noire	kg	184085	1,65 $	303 592,98 $		OK
25	635005	Armature galvanisée	kg	208560	2,06 $	429 946,44 $	*127 kg/m3 en moyenne*	OK
26	530850	Drain perforé 200 mm en PE et géotextile	m	70	37,11 $	2 604,54 $		OK
Ouvrage en acier								
27	637000	Ouvrage en acier	global	-	4 623 000,00 $	4 623 000,00 $		OK
Construction de dalle							*196 kg/m2*	
28	635901	Pontage	m car.	5319	41,23 $	219 302,37 $		OK
29	634500	Béton de dalle (sur poutres)	m cu.	922	1 154,44 $	1 064 393,68 $		OK
30	634700	Béton de chasse-roue, de trottoir et de piste cyclable en surépaisseur au-dessus d'une dalle (structure)	m cu.	33,6	907,06 $	30 477,22 $		OK
31	634720	Béton de glissière	m cu.	72,3	1 071,98 $	77 504,15 $		OK
32	900075	Béton pour boîtes à fleurs	m cu.	49,1	1 071,98 $	52 634,22 $		OK
33	900052	Garde-corps architectural	m	272,8	824,60 $	224 950,88 $	Nous avions un prix de 920 $/m pour la passerelle Lapier	OK
34	635010	Armature en matériaux composites droites n° 5	m	10667	5,77 $	61 572,06 $	ajout de 15% sur la longueur des barres pour le chevauchement	
35	635010	Armature en matériaux composites courbées n° 5	m	11376	6,60 $	75 045,20 $		
36	635005	Armature galvanisée	kg	231751,65	2,06 $	477 756,03 $	*215 kg/m3 en moyenne*	OK
37	636050	Précontrainte transversale par post-tension du béton précontraint en place	Global	-	0,00 $	0,00 $	10 000$ mobilisation + 10 000$/t	
38	315025	Essai de convenance pour le béton réalisé en dehors de l'ouvrage à construire (montant fixé par le Ministère)	m cu.	10	630,00 $	6 300,00 $		
39	635186	Supports de conduit de services publics	Global	-	12 369,00 $	12 369,00 $		
Appareils d'appui								
40	637570	Appareils d'appui en élastomère fretté axe 3	Unité	12	1 649,20 $	19 790,40 $	Axe fixe	OK
41	637570	Appareils d'appui en élastomère fretté glissant axe 2	Unité	12	4 452,84 $	53 434,08 $	Prix unitaire: 2,75 $/kN ÉLUT	OK
42	637570	Appareils d'appui en élastomère fretté glissant axe 4	Unité	12	3 215,94 $	38 591,28 $	Prix unitaire: 2,75 $/kN ÉLUT	OK
43	637570	Appareils d'appui en élastomère fretté glissant axe 1	Unité	12	1 731,66 $	20 779,92 $	Prix unitaire: 2,75 $/kN ÉLUT	OK
44	637570	Appareils d'appui en élastomère fretté glissant axe 5	Unité	12	1 649,20 $	19 790,40 $	Prix unitaire: 2,75 $/kN ÉLUT	OK
Joint de tablier								
45	638140	Joint de tablier à 2 garnitures	m	67,8	3 051,02 $	206 859,16 $		OK
Drainage								
46	646450	Drain en acier	Unité	14	535,99 $	7 503,86 $		OK
47	646452	Drain d'interface	Unité	4	288,61 $	1 154,44 $		OK
Remblai d'approche								
48	630700	Remblai	Global	-	0,00 $	0,00 $	30 $/m cu.	
49	604050	Remblai léger, polystyrène type B	m cu.	0	0,00 $	0,00 $		
Finition du béton durci								
50	635775	Finition du béton durci	m car.	446	12,37 $	5 516,57 $		OK
		Total				**13 793 899,79 $**		

ESTIMATION - TRAVAUX DU LOT 3 (MURS D'APPROCHE ET DE VOIRIE)
REG-400

Total (lot 3)	10 662 151,83 $	
maintien (15%)	1 599 322,77 $	
organisation de chantier (15%)	1 599 322,77 $	
Imprévus (10%)	1 066 215,18 $	reporté ANNEXE A
Honoraires Professionnels	1 641 971,38 $	reporté ANNEXE A
Grand Total	**16 568 983,94 $**	
Total - excluant HP	**15 502 768,76 $**	

SNC·LAVALIN	NOTES DE CALCUL	No projet 636350	Subd. 0000	Élément 0000
	Élément: Estimation des coûts de construction civil aux approche du nouveau pont d'étagement (REG-400)	Date 2016-11-21	No page	Pages
Vérifié par :		Préparé par :		
Date de modif. :	Vérifié par :	Préparé par :		

# Article	Paiement	Quantité	Prix Unitaire	Prix total	Commentaires	
Membrane et enrobé sur le pont				**197 683,20 $**		
Nettoyage des surfaces de dalle	m.ca.	2518,1	10,00 $	25 181,00 $		
Membrane d'étanchéité	m.ca.	2518,1	42,00 $	105 760,20 $		
Enrobé à chaud - Nouvelle dalle, enrobé		392,6	170,00 $	66 742,00 $		
Murs aux approches				**4 065 580,00 $**		
Coût panneaux	m.ca	1000	500,00 $	500 000,00 $		
Remblai renforcé treillis	m.ca	654	660,00 $	431 640,00 $		
Remblai renforcé parois béton armé	m.ca	2000	800,00 $	1 600 000,00 $		
Semelle pour panneaux	m.cu	96	400,00 $	38 400,00 $		
Contre poids	m.cu	760	500,00 $	380 000,00 $		
Garde-corps	m.lin	875	1 000,00 $	875 000,00 $		
Chasse-roues	m.cu	67,65	1 100,00 $	74 415,00 $		
Armature galvanisée	kg	10450	2,50 $	26 125,00 $		
Armature noire	kg	70000	2,00 $	140 000,00 $		
Provision pour accès TOD						
Provision pour accès TOD	Global	1		0,00 $		
Démolition chausées						
Enlèvement du pavage existant	m ca.	0	12,00 $	0,00 $		
Bordure de béton à démolir	m.lin	0	12,00 $	0,00 $		
Trottoir de béton à démolir	m ca.	0	30,00 $	0,00 $		
Égouts pluviaux et bassins				**1 440 450,00 $**		
Conduite 450mm	m.lin	80	375,00 $	30 000,00 $		
Conduite 600mm	m.lin	81	450,00 $	36 450,00 $		
Bassin de rétention côté Lapinière[1]	Global	1	550 000,00 $	550 000,00 $		
Bassin de rétention côté Ouartier[1]	Global	1	550 000,00 $	550 000,00 $		
Regard d'égout pluvial	Unité	7	5 500,00 $	38 500,00 $		
Puisard	Unité	17	3 500,00 $	59 500,00 $		
Drain de rive	m.lin	1 200	30,00 $	36 000,00 $		
Unité de traitement commercial	Unité	4	35 000,00 $	140 000,00 $		
Trottoirs, bordures et rampe				**435 040,00 $**		
Trottoir de béton	m ca.	1 920	150,00 $	288 000,00 $		
Bordure de béton	m.lin	1 088	80,00 $	87 040,00 $		
Rampe en béton reliant le tunnel et le boulevard Lapinière	m ca.	240	250,00 $	60 000,00 $		
Chaussée				**1 728 825,00 $**		
Membrane géotextile	m ca.	11 565	2,00 $	23 130,00 $		
Fondation inférieur MG-56 chaussée, 525mm	m ca.	20 000	28,00 $	560 000,00 $		
Fondation supérieur MG-20 chaussée, 300mm	m ca.	20 000	17,00 $	340 000,00 $		
Fondation MG-20, piste cyclable / multifonctionnelle, 300mm	m ca.	1 325	17,00 $	22 525,00 $		
Mise en forme final de la fondation	m ca.	11 565	2,00 $	23 130,00 $		
Enrobé bitumineux, couche de base GB-20, chaussée, 120mm	m ca.	16 100	33,00 $	531 300,00 $		
Enrobé bitumineux, couche de d'usure ESG-10, chaussée, 70mm	m ca.	10 285	20,00 $	205 700,00 $		
Enrobé bitumineux, couche unique, EB-10C, piste cyclable/ multifonctionnelle, 60mm	m ca.	1 280	18,00 $	23 040,00 $		
Remblai, incluant remblai léger				**1 848 402,00 $**		
Remblai léger	m cu.	4 030	130,00 $	523 887,00 $		
Membrande géotextile	m ca.	3 848	12,00 $	46 176,00 $		
Dalle de béton	m cu.	163	500,00 $	81 510,00 $		
Remblai	m cu.	39 894	30,00 $	1 196 829,00 $		
Travaux civils connexes				**122 000,00 $**		
Engazonnement	m ca.	4 000	12,00 $	48 000,00 $		
Arbres	Unité	12	500,00 $	6 000,00 $		
Base de béton pour arrêt d'autobus	m ca.	40	250,00 $	10 000,00 $		
Relocalisation de service (Borne d'incendie, puisard, etc.)	Unité	12	1 500,00 $	18 000,00 $		
Marquage	Global	1	40 000,00 $	40 000,00 $		
Éclairage fonctionnel (centre)				**485 699,93 $**		
Éclairage proposé - Lampadaires	Global	1	309 978,67 $	309 978,67 $		
Éclairage proposé - Infrastructure	Global	1	102 141,45 $	102 141,45 $		
Éclairage - Démolition	Global	1	14 011,95 $	14 011,95 $		
Éclairage - Temporaire	Global	1	59 567,86 $	59 567,86 $		
Éclairage d'appoint				**0,00 $**		
Éclairage d'appoint	Global	0	364 275,00 $	0,00 $		
Feux de circulation				**314 471,70 $**		
Intersection Rome Modification	Global	1	0,00 $	0,00 $		
Intersection Accès Commerces	Global	1	0,00 $	0,00 $		
Intersection Leduc Modification	Global	1	74 725,42 $	74 725,42 $		
Intersection Promenade du Square	Global	1	54 548,78 $	54 548,78 $		
Intersection Lapinière - Nouvelle installation	Global	1	185 197,50 $	185 197,50 $		
Aménagement paysager, mobilier urbain, abribus (RTL)				**24 000,00 $**		
	Global	1	24 000,00 $	24 000,00 $		
Traitement architectural pour murs				**0,00 $**		
Traitement architectural pour murs	Global	0	534 822,00 $	0,00 $		
Traitement architectural pour tunnels						
Traitement architectural pour accès TOD	Global	0				
Total				**10 662 151,83 $**	**10 670 000,00 $**	7 848,17 $
Imprévus/contingences (10%)						
Estimation des coûts de construction:						

ESTIMATION DES COÛTS POUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT
REG-400
Déplacement des utilités publiques (lot 4-5)

	Description	Qté	Prix unitaire	Unité	Montant
1.0	**Déplacement du réseau d'alimentation électrique sous l'A-10 du MTMDET (lot 4)**				
1.1	Travaux de déplacement incluant le maintien de la circulation, raccordement électrique	1	910 000,00 $	global	910 000,00 $
					- $
	Sous-Total 1.0				**910 000,00 $**
2.0	**Déplacement des utilités publiques du boul Quartier (Lot 5)**				
2.1	**Intégration des utilités publiques (Travaux civils)**				
2.1.1	Travaux civils d'intégration des utilités publiques	1	1 000 000,00 $	global	1 000 000,00 $
2.1.2	Réfection des surfaces (temporaire)	1	478 636,00 $	global	478 636,00 $
	Sous-Total 2.1				**1 478 636,00 $**
2.2	**Travaux électriques et de gaz**				
2.2.1	Honoraires d'ingénierie H-Q	1	407 710,00 $	global	407 710,00 $
2.2.2	Travaux électriques H-Q	1	859 000,00 $	global	859 000,00 $
2.2.3	Honoraires d'ingénierie Bell	1	31 820,00 $	global	31 820,00 $
2.2.4	Travaux électriques Bell	1	500 000,00 $	global	500 000,00 $
2.2.5	Honoraires d'ingénierie Vidéotron	1	50 971,00 $	global	50 971,00 $
2.2.6	Travaux électriques Vidéotron	1	166 125,00 $	global	166 125,00 $
2.2.7	Honoraires d'ingénierie de Gaz Métro (incluant frais d'analyse)	1	129 586,00 $	global	129 586,00 $
2.2.8	Travaux de Gaz Métro (incluant réfection des surfaces)	1	368 964,00 $	global	368 964,00 $
2.2.9	Honoraires d'ingénierie de fibre optique (Dix30)	1	19 425,00 $	global	19 425,00 $
2.2.10	Travaux de fibre optique (Dix30) (incluant réfection des surfaces)	1	427 275,00 $	global	427 275,00 $
	Sous-Total 2.2 Honoraires d'ingénierie				**639 512,00 $**
	Sous-Total 2.2 Travaux électriques				**2 321 364,00 $**
	Sous-Total 2.2				**4 439 512,00 $**
			Sous-total		**5 349 512,00 $**
			TPS	5,0%	267 475,60 $
			TVQ	9,975%	533 613,82 $
			Grand Total		**6 150 601,42 $**

ANNEXE B

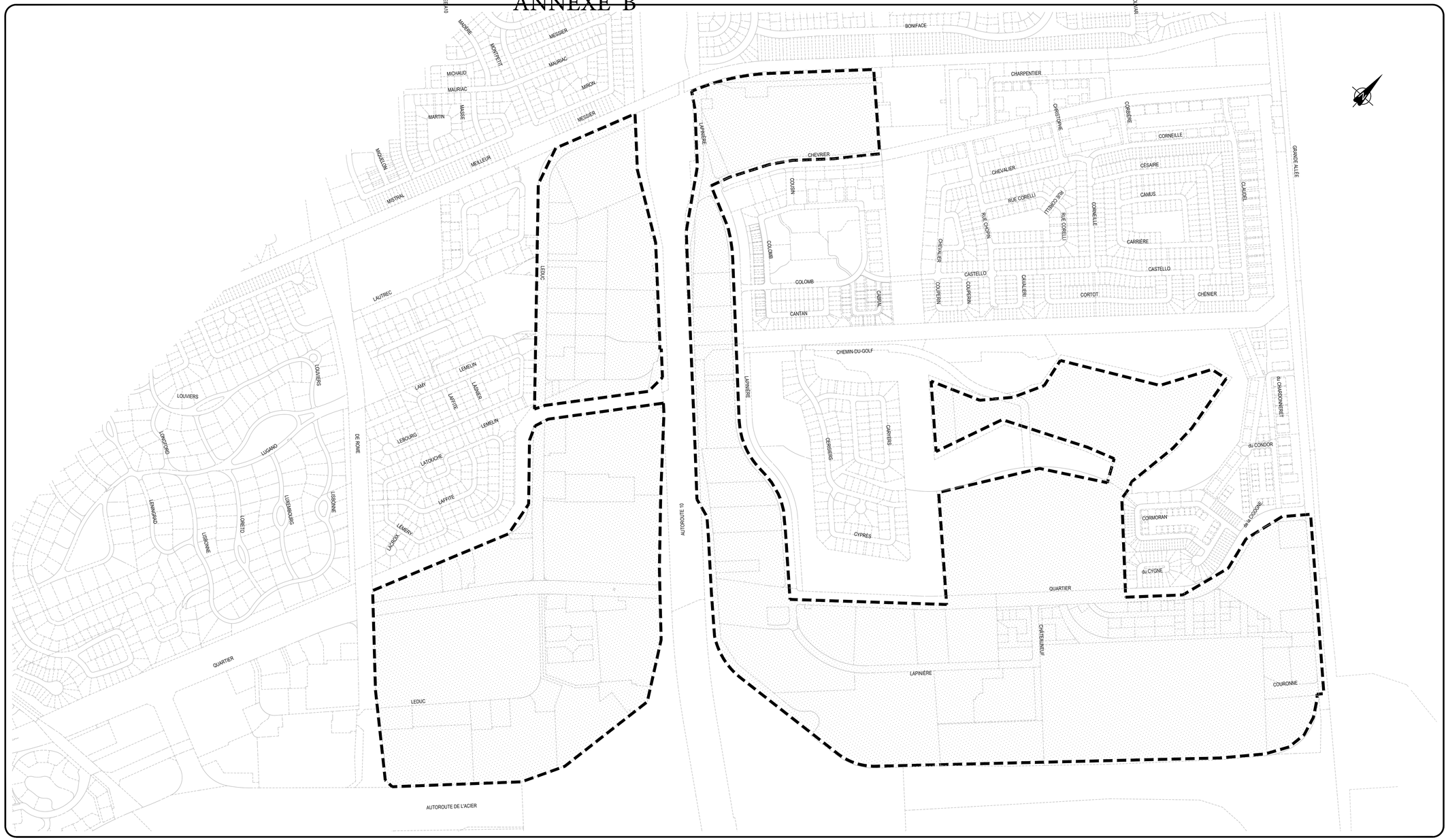

FORMAT B1M: 1189mm x 594mm

NOM DE LA RUE

BASSIN

REV. No.	DATE	NATURE	PAR	APPROUVÉ
R01	03-2017	PLAN ÉMIS	A.A.	
R00	06-2015	PLAN ÉMIS	R.B.	

PLAN DE LOCALISATION

brossard

Direction du génie
2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5

TITRE

BASSIN DE TAXATION
VIADUC du QUARTIER et DÉPLACEMENT DES UTILITÉS
SECTEUR " C ET L "

TYPE DE TRAVAUX

PROJET :	PRÉPARÉ PAR :
TRIENNAL ___	DESSINÉ PAR :
	VÉRIFIÉ PAR :
	DATE : 3 avril 2017
	ÉCHELLES : HOR.: 1:250 VERT.: 1:50
APPROUVÉ PAR	PLAN No. : 16Gr 400 B1 — RÉVISION R01

u:\genie\dessins\1200_infrastructure\1203_plan_profil\plan_classe\règlement_et_environnement\bassins - 2016\16gr385_r01.dwg

brossard

CALENDRIER BROSSARD ÉCLAIR

REG-400

RÈGLEMENT AUTORISANT LE PAIEMENT D'UNE QUOTE-PART DES TRAVAUX RELATIFS AU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROSSARD ET LE MTMDET, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU PONT D'ÉTAGEMENT DU BOULEVARD DU QUARTIER CORRESPONDANT AU LOT 2, AINSI QUE LES TRAVAUX CONNEXES (LOTS 3, 4 ET 5) ET LES HONORAIRES PROFESSIONNELS ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 7 062 000 $

1	Adoption de l'avis de motion (art. 356 LCV)		2017-04-11
2	Adoption par résolution du règlement	*Si aucune demande de registre ou la date de la tenue du scrutin*	2017-05-16
3	Avis aux personnes ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire (art. 539 LERM)	*Après l'adoption du règlement et au moins 5 jours avant la tenue du registre*	2017-05-24
4	Tenue du registre (art. 535 à 538 LERM)	*Au plus tôt, 5 jours après l'avis et lendemain, si 2 jours nécessaires*	2017-05-30
5	Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement (art. 555 LERM)	*Le plus tôt possible après la tenue du registre*	2017-05-30
6	Dépôt du certificat d'enregistrement du greffier (art. 557 LERM)	*La séance suivant la confection du certificat*	2017-06-13

Si le nombre de signature au registre est insuffisant, passez directement à l'étape 9.
Si le nombre de signature au registre est suffisant, allez à l'étape 7

7	Avis de scrutin référendaire (art. 136.1 LAU et art. 572 LERM)	*Au plus tard le 10e jour précédant le scrutin*	
8	Tenue du scrutin référendaire (art.558 et 566 à 579 LERM)	*10 jours après l'avis de scrutin référendaire*	

Si le résultat du scrutin est positif (art. 576 LERM & 557 LCV), passez directement à l'étape 9
Si le résultat du scrutin est négatif, le règlement ne peut entrer en vigueur et le processus se termine.
DÉPÔT DU CERTIFICAT DU RÉSULTAT

9	Transmission au MAMOT, pour approbation du règlement, des documents suivants (art. 556, 562 LCV) :	*Le plus tôt possible après l'adoption ou l'approbation*	2017-05-31

- √ Copie certifiée conforme de l'avis de motion
- √ Copie certifiée conforme de la résolution d'adoption du règlement
- √ Copie certifiée conforme du règlement et de ses annexes (textes, fiche de règlement, estimation des coûts, plans, etc.)
- √ Copie certifiée conforme de l'avis et du certificat de publication annonçant la tenue d'un registre
- √ Copie certifiée conforme du certificat d'enregistrement du greffier

10	Avis public et certificat de publication d'entrée en vigueur du règlement (art. 362 LCV)	*Après l'approbation du Ministre*	2018-02-27
11	Certificat d'approbation (art. 357 LCV) date de réception : 19 février 2018		2018-02-16
12	**Entrée en vigueur** du règlement (art. 361 LCV)	*La date de publication de l'avis public*	2018-02-27